



UAR20B : Projet tuteuré en santé travail

Recherche bibliographique

Thématique : La pénibilité au travail

Date limite de remise : 17 mai 2021

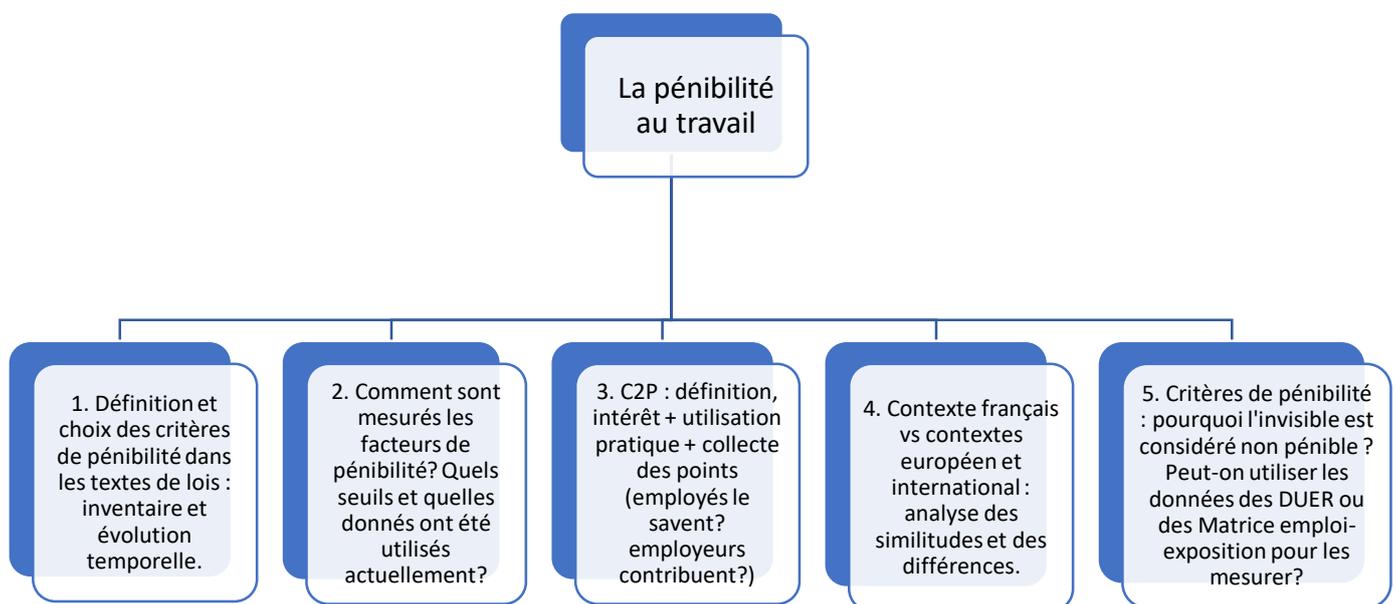
Mounia N. HOCINE

Nacima.hocine@lecnam.net

1. Introduction

La pénibilité au travail est ressentie différemment en fonction des individus et des situations de travail. Depuis 2010, elle est définie « légalement » par une exposition, au-delà de certains seuils, à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels, pouvant avoir des conséquences durables sur la santé des travailleurs. Depuis 2017 le compte professionnel de prévention (C2P) – qui a remplacé le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) créé en 2014 - permet au salarié d’acquérir des points et, entre autres avantages, de partir plus tôt à la retraite.

A l’occasion de chaque réforme des retraites, la question de la prise en compte de l’exposition à certains risques professionnels et des populations concernées est posée. Comment peut-elle appréhender la durée et l’intensité de l’exposition aux facteurs de risques ? et bien d’autres questions peuvent vous intéresser, vous les futurs préventeurs (illustrées dans le graphique ci-dessous).



2. Réalisation

La réalisation du projet tuteuré repose sur une **recherche bibliographique** sur deux questionnements au choix parmi les cinq illustrés dans le schéma ci-dessus. Cette recherche doit reposer à la fois sur la littérature scientifique et sur la littérature grise.

3. Critère d'évaluation

- ✓ Qualité des informations recueillies et des références identifiées
- ✓ Qualité de synthèse
- ✓ Regard critique sur les choix d’aujourd’hui
- ✓ Capacité à terminer par une **synthèse en 3 messages clés**
- ✓ Qualité des slides (20 max)

La date limite d’envoi du ppt par e-mail à nacima.hocine@lecnam.net : **17 mai 2021** (indiquez en objet « UAR20B »).